



Hélène de GAILLANDE
16 bis avenue Gaston Lacoste
64000 PAU

<http://courshelene.canalblog.com/>
06.88.48.14.15
SIRET : 82108775600010

Charte d'engagement réciproque client-professeur particulier

Dernière modification le 28-08-2018

1. Le client est acteur de son évolution et s'engage pleinement dans ce travail. Le professeur s'engage à hauteur de la motivation du client.
2. Le client s'engage à effectuer les exercices que le professeur peut lui proposer avant ou après les séances de cours afin de l'aider à progresser dans sa démarche personnelle et son objectif à atteindre (exemple : examens et concours).
3. Le professeur n'a pas d'obligation de résultat mais une obligation de moyens et s'engage à utiliser les méthodes qui lui semblent être les plus adaptées à la situation et en fonction de l'objectif de son client.
4. Le professeur se laisse la possibilité :
 - d'interrompre le cours si le client ne suit pas la démarche indiquée,
 - d'interrompre le suivi en cas de défaut de paiement ou paiement partiel.
5. Les informations et explications données sur ce site ont pour simple but d'informer un public novice.
6. Le nombre d'heures de cours utiles pour parvenir aux résultats souhaités dépend de l'objectif du client. Néanmoins, il existe plusieurs packs d'heures de cours avec tarif dégressif en fonction du volume d'heures : Une fois signé le contrat d'heures de cours, le client comme le professeur doit tenir l'engagement, sauf cas de force majeure⁽¹⁾, d'effectuer l'intégralité des heures du pack choisi (cf. annexes ci-jointes).
7. Toute séance non annulée plus de 48h à l'avance est considérée comme due sauf cas de force majeure⁽¹⁾ même si vous avez atteint vos objectifs dès la première séance. Vous êtes tenu d'en informer le professeur et de décommander votre RDV.

(1) : Sont considérés comme cas de force majeure, la maladie, l'hospitalisation, l'accident, problème de trajet (panne de moyen de locomotion et grosses intempéries) et le décès d'un proche, panne de matériel en cas de cours à distance.

8. Le client doit être ponctuel à son rendez-vous. Un retard supérieur à 15mn peut entraîner une annulation de votre RDV ou une fin du cours à l'heure prévue avec paiement de la séance complète.

9. En cas de force majeure⁽¹⁾, le professeur peut annuler ou déplacer un rendez-vous. En cas d'annulation d'une séance moins de 48 heures à l'avance de son fait, il vous proposera une nouvelle séance dans les meilleurs délais à un tarif avantageux (le mieux possible rattraper le cours dans la mesure des disponibilités de chacun pour que l'objectif du client soit respecté dans le temps).

10. Le professeur respecte le secret professionnel.

La présente charte a été rédigée par Hélène de GAILLANDE, votre professeur particulier.

J'engage ainsi mon intégrité et mon honneur. Je reste à votre disposition pour en discuter et vous donner des informations complémentaires en cas de besoin.

-Cette charte peut éventuellement être ajustée ou de modifiée, en conservant son orientation actuelle. Je vous encourage à vous y rendre régulièrement pour en prendre connaissance. La date de modification est affichée en haut de la page.

-Lors de la prise de contact, je vous demanderai si vous avez lu ce site internet, notamment le contenu de cette charte. Le cas échéant je vous informerai de son URL.

-En prenant RDV, je vous ferai lire la présente charte et vous la ferai signer : votre signature vaut acceptation la présente charte. Je vous demande de bien vouloir m'en retourner un exemplaire signé lors de votre premier rendez-vous. En cas d'oubli, j'ai à disposition des exemplaires papier.

Date :

NOM et Prénom du client :

Signature du client:

(Précédée de la mention "Lu et approuvé")

(1) : Sont considérés comme cas de force majeure, la maladie, l'hospitalisation, l'accident, problème de trajet (panne de moyen de locomotion et grosses intempéries) et le décès d'un proche, panne de matériel en cas de cours à distance.